

LOI DE FINANCES 2011

ET CONSÉQUENCES PRÉVISIONNELLES

SUR LES BUDGETS LOCAUX

Mercredi 20 octobre 2010 - BPCE



Sommaire

10h00 – Ouverture des travaux

10h30 – Présentation de la loi de finances 2011

11h45 – Table ronde : Après la réforme de la taxe professionnelle

12h15 – Table ronde : Comment équilibrer les budgets locaux en 2011 ?

13h15 – Allocution de clôture

Ouverture des travaux

Jean-Pierre BALLIGAND - Député-maire de Vervins, 1er Vice-président de l'APVF

Jean-Sylvain RUGGIU - Directeur du Secteur Public, BPCE



Présentation de la loi de finances 2011 et de ses impacts sur les budgets communaux et intercommunaux

Sylvain PRONTEAU – Direction Secteur Public – BPCE

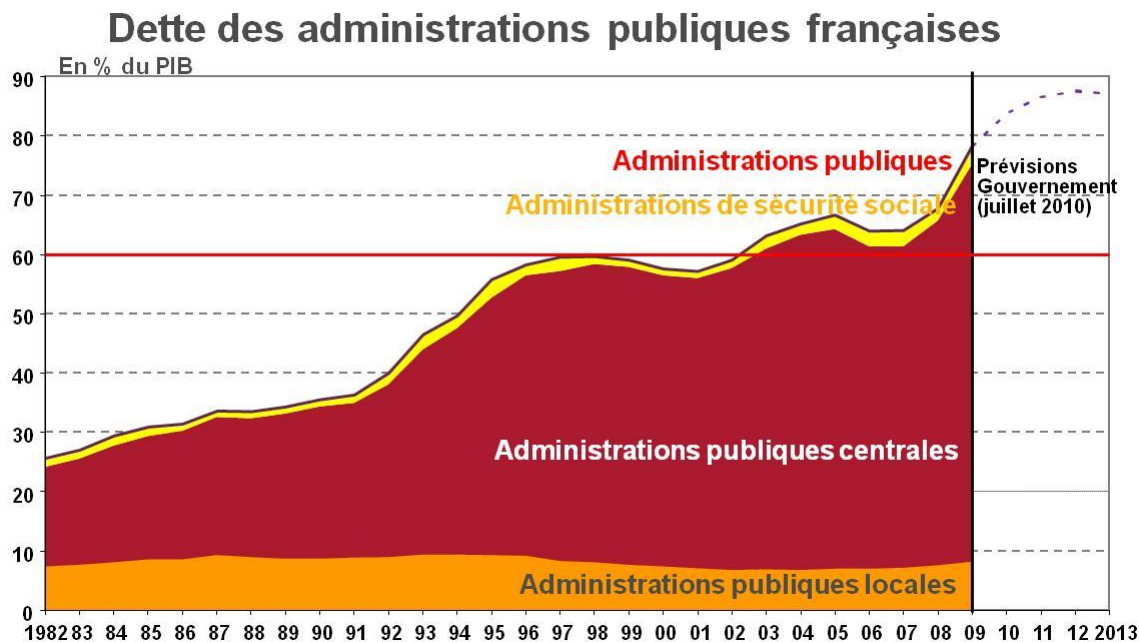
René ESCALE – Consultant en finances locales



Présentation du PLF 2011

Extrait du rapport de M. Gilles CARREZ sur le PLF 2011

« Après une décennie d'insouciance budgétaire, il n'est plus l'heure de rêver à un rétablissement spontané des finances locales par le miracle de la croissance économique »



Journée Loi de Finances 2011 APVF

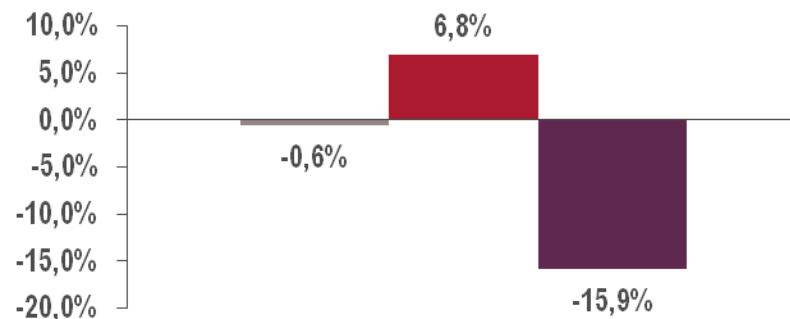
L'investissement

L'investissement des collectivités

Plan de relance en 2009: un investissement finalement stable

Total conventions signées	19 498
Communes	17 160
GFP (concernés)	11
Départements	90
Régions	23
Autres (syndicats, EPL)	2 214

Evolution des dépenses d'équipement

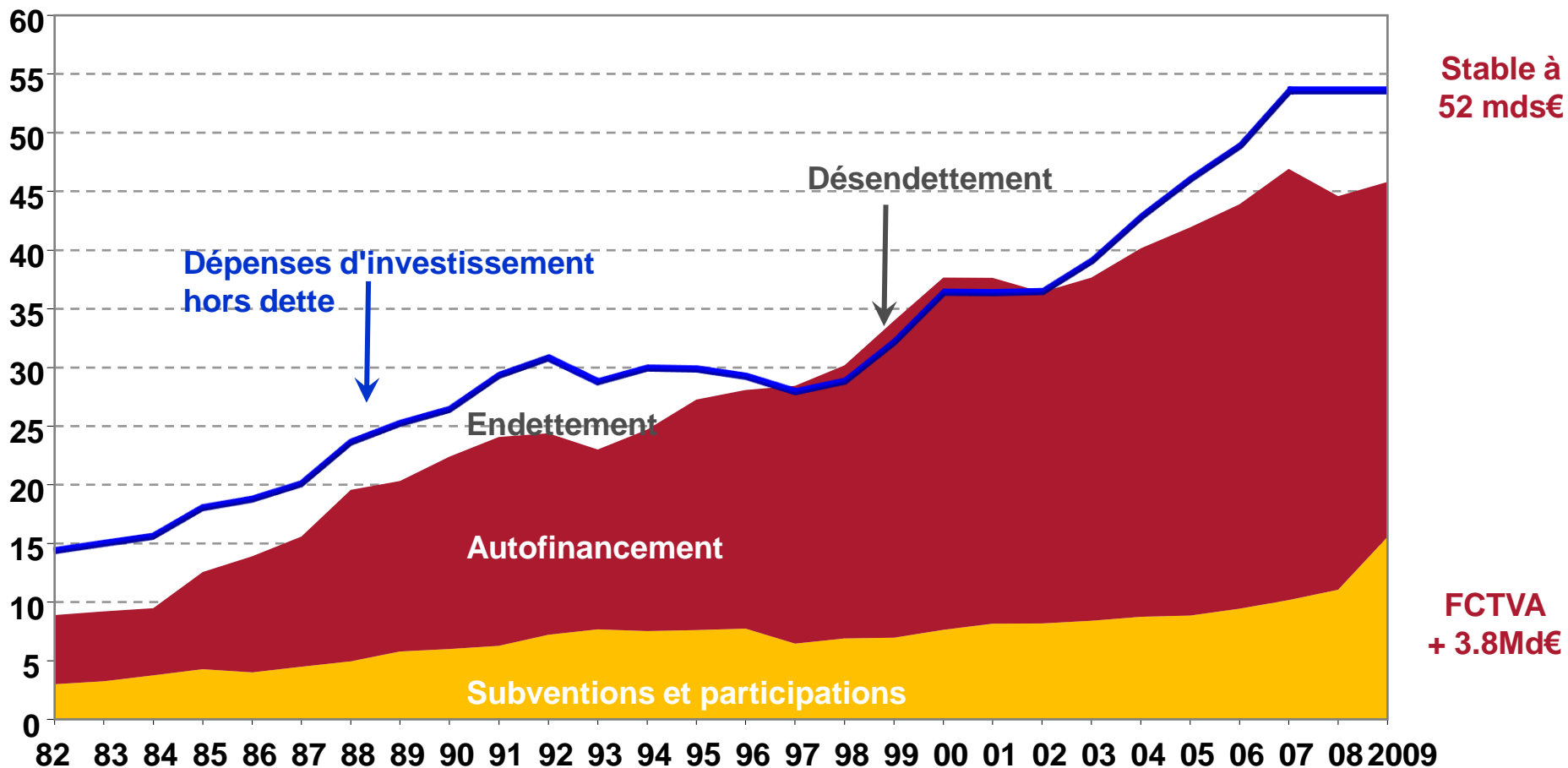


Source : 1ers résultats 2009 des finances locales / DGFIP

■ Ensemble des CL ■ CL signataires ■ CL non signataires

Le financement des investissements locaux

En milliards d'euros courants

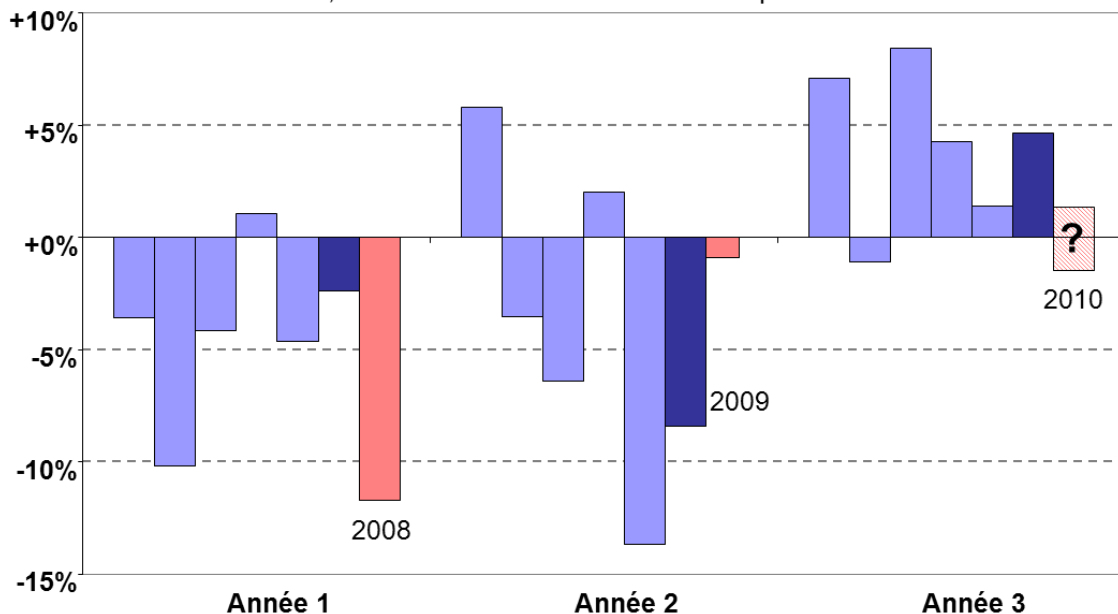


L'investissement

Un impact du cycle électoral normalement positif

Evolution des dépenses d'équipement des communes par année de mandat

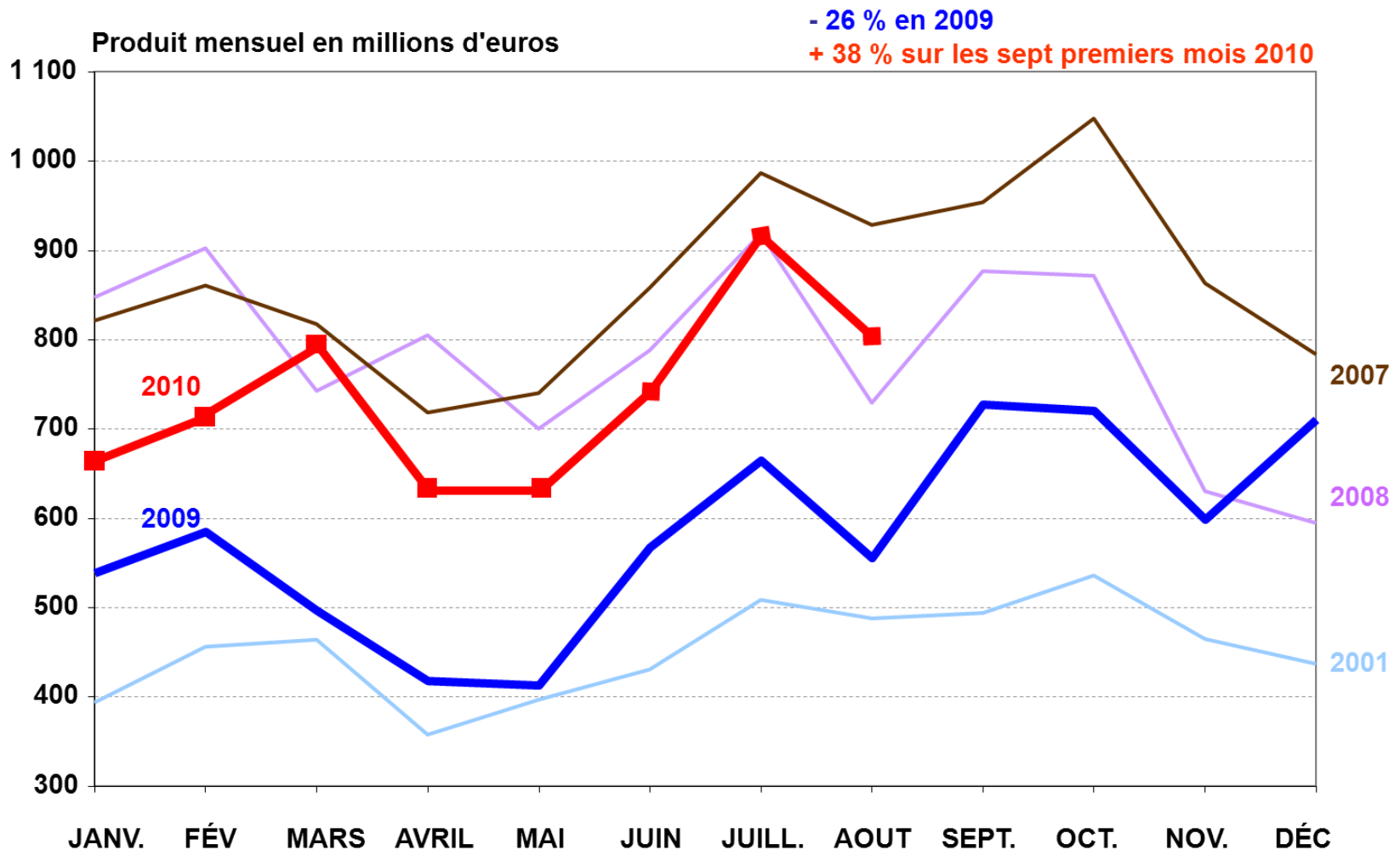
Evolution en volume, ensemble des communes de métropole hors Paris



Mais un contexte peu porteur

- Plan de relance en 2009
- Limitation des ressources fiscales
- Contraintes sur les dotations,
- Situation des finances publiques

Remontée des droits de mutation



Journée Loi de Finances 2010

La fiscalité

Une hausse de la pression fiscale différente selon les collectivités

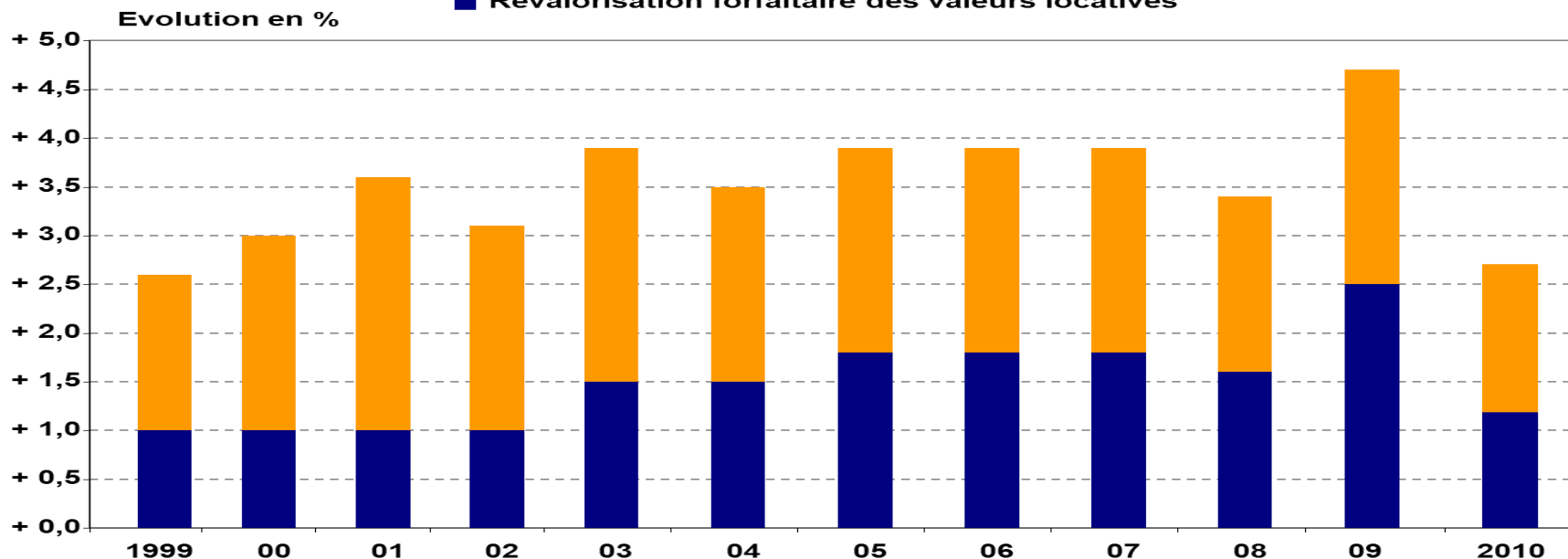
 Toutes taxes confondues

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Ensemble	+ 3,1 %	+ 2,5 %	+ 0,8 %	+ 0,8 %	+ 3,4 %	
Communes et EPCI	+ 1,0 %	+ 0,8 %	+ 0,4 %	+ 0,5 %	+ 2,3 %	+ 1,7 %*
Départements	+ 4,3 %	+ 5,0 %	+ 1,4 %	+ 1,2 %	+ 6,3 %	+ 2,5 %
Régions	+ 21,0 %	+ 7,4 %	+ 2,4 %	+ 1,5 %	+ 0,7 %	+ 0,1 %

*Grandes villes hors Paris et leurs EPCI

Moindre dynamisme des bases

■ Evolution physique des bases de TH
■ Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives



		2005	2006	2007	2008	2009
Communes (a)	ensemble des 4 taxes	24 217	24 840	25 770	26 776	28 545
	ensemble des 4 taxes hors PVA*			25 749	26 744	28 467
	taxe d'habitation	8 639	8 994	9 414	9 800	10 498
	taxe sur le foncier bâti	10 660	11 095	11 601	12 083	12 961
	taxe sur le foncier non bâti	793	667	686	703	721
	taxe professionnelle	4 125	4 084	4 070	4 190	4 365
	taxe professionnelle hors PVA*			4 048	4 158	4 287

		2005	2006	2007	2008	2009
Communes (hors FDPTP et bases écrêtées)	taxe d'habitation	13,66	13,69	13,79	13,87	14,20
	taxe sur le foncier bâti	17,47	17,54	17,71	17,84	18,32
	taxe sur le foncier non bâti	38,70	39,12	39,50	39,82	40,30
	taxe professionnelle	12,34	12,37	12,46	12,61	13,00

Journée Loi de Finances 2010

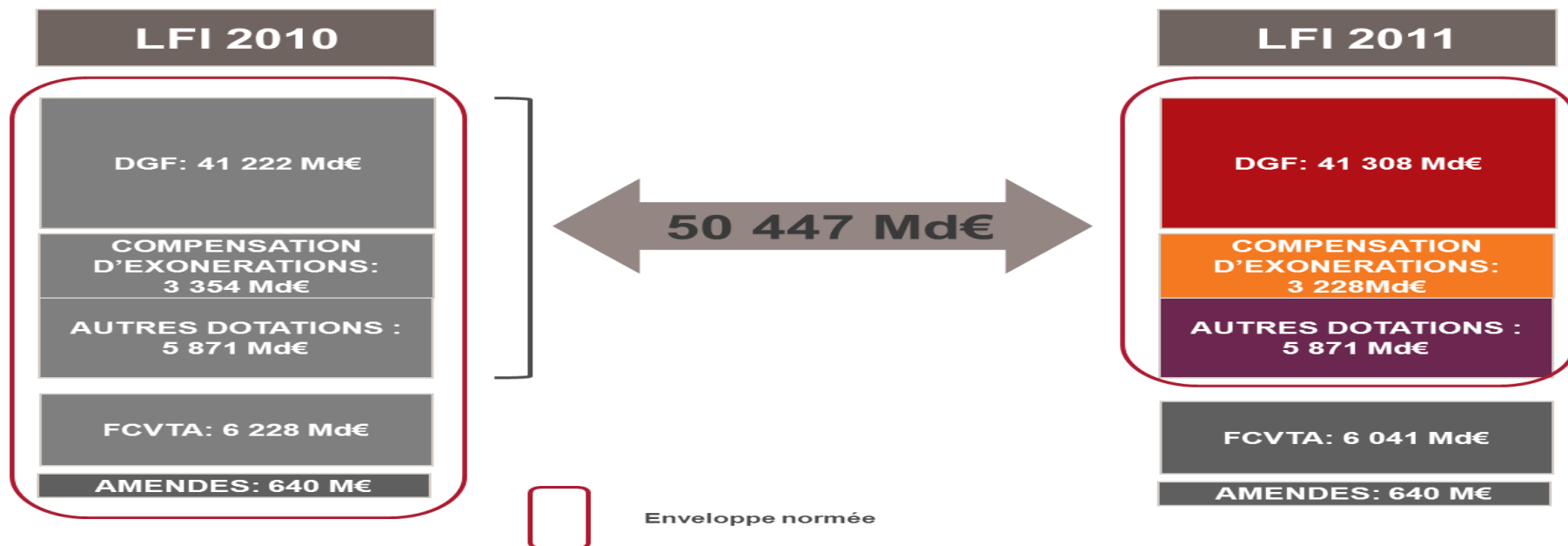
PLF 2011

Gel de l'enveloppe: principes

Conclusions de la 2ème conférence sur les déficits:

« Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, hors FCTVA, seront gelés en valeur à partir du budget triennal 2011-2013 »

La totalité de l'enveloppe normée est gelée
le montant 2010 est reconduit soit 50,47 Md€



Gel de l'enveloppe: principes

A Ajustement du périmètre DGF pour respecter l'objectif de stabilisation des concours de l'Etat

- ▶ Suppression du mécanisme d'indexation de la DGF qui augmente de seulement 0.2% à 41.3 Md€
- ▶ Gel de certaines dotations de fonctionnement, d'investissement et du FMDI
- ▶ Minoration de - 11.22% des dotations de compensation d'exonération

B Réforme de la répartition de la DGF pour tenir compte des augmentations « mécaniques »

- ▶ Abattement de la dotation forfaitaire des régions
- ▶ Ecrêtement du complément de garantie des communes
- ▶ Abattement de la dotation de compensation de la part salaires des communes et EPCI

C Effort de péréquation

- ▶ Augmentation sensible des dotations de péréquation communales, départementales et régionales

Ajustement du périmètre DGF

Article 19

- ▶ Suppression du mécanisme d'indexation de la DGF qui augmente de seulement 0.2% à 41.3 Md€

4 corrections pour déterminer le montant de la DGF qui sera désormais fixé chaque année en LFI

- ▶ Diminution de 595 M€ relative au transfert de la TASCOM
- ▶ Majoration de 551 M€ relative à la suppression du prélèvement France Télécom
- ▶ Ajustements divers + 1.16 M€

Articles 20 à 22

- ▶ Gel total de certaines dotations de fonctionnement et d'investissement et du FMDI

Suppression de l'indexation sur la progression de la DGF pour les dotations suivantes:

- ▶ DGD: Dotation Générale de Décentralisation, DGD formation professionnelle, DGD Corse,
- ▶ Dotation continuité Corse, Fond de solidarité en faveur des collectivités touchées par les catastrophes naturelles
- ▶ Dotation spéciale instituteur, dotation liée aux mandats locaux, dotation d'enregistrement des demande et remise des titres sécurisé

Suppression de l'indexation sur la FBCF pour les dotations suivantes:

- ▶ Dotation Globale d'Equipeement des départements
- ▶ Dotation Départementale d'Equipeement des Collèges
- ▶ Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire et Dotation Globale de Construction d'Equipeement Scolaire de Saint Martin

Reconduction du Fond de Mobilisation Départementale pour l'Insertion

- ▶ Prise en compte de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010 du contrat unique de réinsertion

Ajustement du périmètre DGF

A

Article 23

▶ Minoration de – 11.22% des dotations de compensation d'exonération soit 158 M€

▶ Deux objectifs:

- Prise en compte de l'accroissement de la population due à l'actualisation annuelle du recensement entraînant une augmentation du montant de la dotation de base
- Définir le taux de minoration de ces compensations, afin d'assurer le respect de la norme d'évolution de l'enveloppe des concours de l'État aux collectivités territoriales.

▶ Concrètement:

- Neutralisation des mouvements de périmètre en raison de la réforme de la taxe professionnelle
- Diminution du montant total de cet ensemble, par rapport à son montant en 2010, qui permettra au périmètre de se cantonner dans sa norme d'évolution ;
- Répercussion forfaitaire de cette baisse sur chaque compensation concernée sous forme d'un taux de minoration de - 11.22% applicable en 2011.

B Correction des augmentations « mécaniques »

Article 80

► Evolution des modalités de calcul de la part forfaitaire de la DGF

► Constat: certaines composantes de la DGF connaissent une évolution automatique à la hausse :

- Accroissement de la population due à l'actualisation annuelle du recensement entraînant une augmentation du montant de la dotation de base → 77 M€
- Evolution des périmètres des intercommunalités engendre des coûts du fait de la création, de la transformation ou de la fusion de certaines structures. → 89M€

► Conséquences: nécessité de dégager des marges de manœuvre à l'intérieur de la DGF elle-même.

- Ecrêtement du complément de garantie des communes selon leur richesse (potentiel fiscal) portant sur environ 6 000 contributeurs (17% de l'ensemble des communes), avec un plafond de contribution fixé à 5% du complément de garantie → 150 M€
- Abattement uniforme de la dotation de compensation part salaires des communes et des EPCI de 1,6% → 98 M€
- Abattement uniforme de la dotation forfaitaire des régions → 6M€

Accroissement de l'effort de péréquation

Article 81 et 84

► Dotation de péréquation

COMMUNES

- DSR = un accroissement sensible : +50 M€ soit 6,2%
- DCSUS = un accroissement proportionnel à celui de la DSR : +77M€ soit + 6,2%
- DNP = dégagement de marges de manœuvre à hauteur de 10M€
- DDU = reconduction du montant arrêté en 2010 soit 50M€

DEPARTEMENTS

- DPU et DFM = une augmentation prévue par le PLF de 34 M€ (+2,5%) par rapport à 2010

REGIONS

- Un accroissement de la péréquation égale à 2010 : +6 M€

Création de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)

Article 82

▶ La DETR est le produit de la fusion de la DGE et de la DDR

- ▶ **Objectif** : une dotation unique, très déconcentrée, avec une seule commission d'élus.
- ▶ **Modalités** :
 - 1 seule dotation répartie plus tôt dans l'année
 - Des critères d'éligibilité simplifiés :
 - EPCI de moins de 20 000 habitants ou de 20 000 à 60 000 habitants
 - Communes de moins de 2 000 habitants ou de 2 000 à 20 000 habitants
 - Des critères de répartition des enveloppes départementales stables et lisibles :
 - Première part répartie en fonction de la population regroupée et du potentiel fiscal
 - Deuxième part répartie en fonction de la densité moyenne et du potentiel financier
 - Une stabilité des enveloppes départementales afin d'assurer la transition vers la nouvelle dotation → gains et pertes limités à 10% au niveau du département

Synthèse du financement de la DGF

	Contraintes	Marges
Communes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Recensement : +40M€ ▶ Progression de l'interco: +89M€ ▶ Péréquation : +138M€ 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Contribution des variables d'ajustement : 19M€ ▶ Écrêtement du complément de garantie : 150M€ ▶ Abattement de la part compensations des communes et des EPCI : 98M€
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Total : 267 M€ 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Total : 267 M€
Départements	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Recensement : +33M€ ▶ Péréquation : +34M€ 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Contribution des variables d'ajustement: 67M€
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Total : 67 M€ 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Total : 67 M€
Régions	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Péréquation : +6M€ 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Abattement de la dotation forfaitaire : 6M€
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Total : 6 M€ 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Total : 6 M€

Simulation sur DGF globalisée: périmètre et pop constants

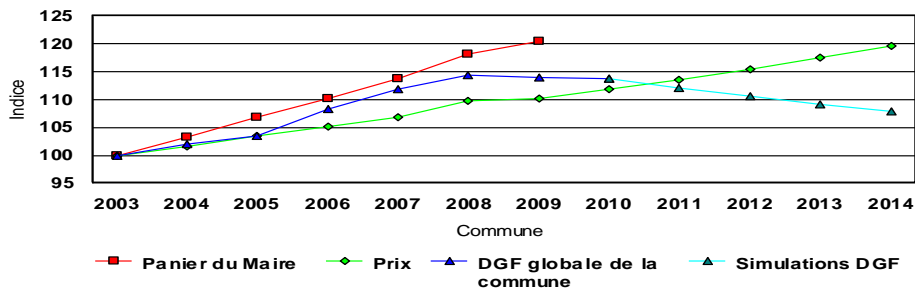
COMMUNE « ISOLEE »

Importance du potentiel fiscal	2010	2011	Variation 2010 - 2011
<i>Forfaitaire population</i>	2 228 016	2 28 016	0
<i>Forfaitaire superficie</i>	8 709	8 709	0
<i>Garantie</i>	2 236 725	2 236 725	-5.00%
<i>Compensation DCTP</i>	616 105	616 105	0
<i>Compensation salaires</i>	2 577 297	2 536 060	-1.60%
DGF FORFAITAIRE	6 155 148	6 077 660	-1.26%
<i>Dotation de solidarité – péréquation (DSU-CS + DNP)</i>	448 468	455 195	1.50%
DGF TOTALE	6 603 616	6 532 855	-1.07%

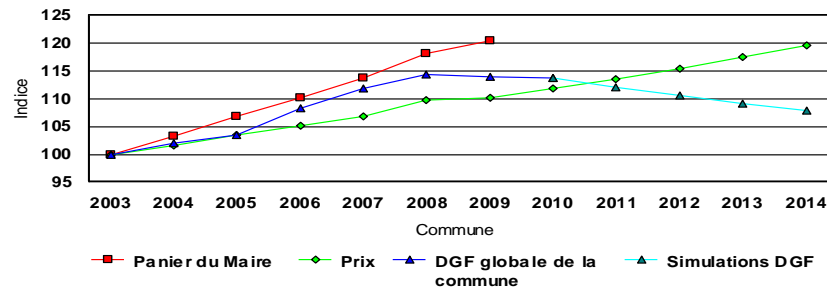
COMMUNE MEMBRE D'UNE CA

Importance du potentiel fiscal	2010	2011	Variation 2010 - 2011
<i>Forfaitaire population</i>	1 639 836	1 639 836	0
<i>Forfaitaire superficie</i>	3 636	3 636	0
<i>Garantie</i>	1 134 635	1 077 903	-5.00%
<i>Compensation DCTP</i>	138 525	138 525	0
<i>Compensation salaires</i>	0	0	0
DGF FORFAITAIRE	2 916 632	2 859 900	-1.95%
<i>Dotation de solidarité – péréquation (DSC-CS)</i>	546 238	554 432	+ 1.5%
DGF TOTALE	3 462 870	3 414 332	- 1.40%

Réalité 2003 - 2010
Simulations de 2011 à 2014
EVOLUTION INDICIAIRE DE LA DGF GLOBALE



Réalité 2003 - 2010
Simulations de 2011 à 2014
EVOLUTION INDICIAIRE DE LA DGF GLOBALE



Evolution des calculs de CIF

Article 85

▶ Elévation du seuil d'éligibilité à la garantie attribuée au titre du coefficient d'intégration fiscale

▶ Constat: la répartition de la dotation d'intercommunalité est réalisée à enveloppe fermée

- 914 EPCI ont bénéficiés de garantie pour un coût de 275 M€ en 2010 soit 10% de la dotation
- Le nombre de bénéficiaires de la garantie CIF augmente en raison de la progression de l'intégration fiscale

▶ Objectif :

- Assurer la couverture des charges incompressibles pesant sur la dotation d'intercommunalité
- Garantir une progression satisfaisante des dotations de péréquation

▶ Conséquences:

- Diminution du poids des garanties dans les modalités de répartition
- Limitation du nombre d'EPCI bénéficiaires de la garantie CIF

Evolution du calcul du potentiel fiscal

Article 86

► Modalité de calcul du potentiel fiscal pour 2011 et 2012

► Deux objectifs:

- Actualiser les modalités de calcul à la suite de la suppression de la TP
- Mise en place d'un dispositif transitoire pour 2010

► Concrètement:

- 2011: une solution conservatoire afin d'éviter les transferts massifs entre collectivités → Les taux (TP, TH, TFB, TFNB) servant de base au calcul du potentiel fiscal sont les taux moyens nationaux constatés en 2010
- Un nouvel indicateur de richesses pour les intercommunalités : le potentiel fiscal agrégé.
- Quel potentiel fiscal à compter de 2012?
 - Un pré requis = mesurer au mieux le nouveau panier de ressources des collectivités suite à la réforme de la taxe professionnelle
 - Ex : le potentiel fiscal des communes = TH + Taxes foncières + CVAE + CFE + IFER + part « CPS »
- Une réflexion à mener = la prise en compte de la DCRTP et du FNGIR

Journée Loi de Finances 2010

Réforme de la taxe professionnelle



Dispositif de péréquation lié à la réforme de la TP

Article 62

► Mécanismes de péréquation des recettes départementales et régionales de CVAE

► Modification des modalités de répartition de la valeur ajoutée permettant la répartition de la CVAE :

- Dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, deux mécanismes de péréquation de la CVAE entre collectivités ont été mis en place, au niveau régional d'un part, au niveau départemental d'autre part.
- Trop complexe → cet article prévoit une fusion des deux fonds de péréquation en un seul,
- Au lieu d'une répartition en fonction de l'effectif employé, répartition de la valeur ajoutée à parité au prorata de l'effectif et d'un indicateur de surface

Article 63

► Création d'un fond de péréquation des recettes intercommunales et communales

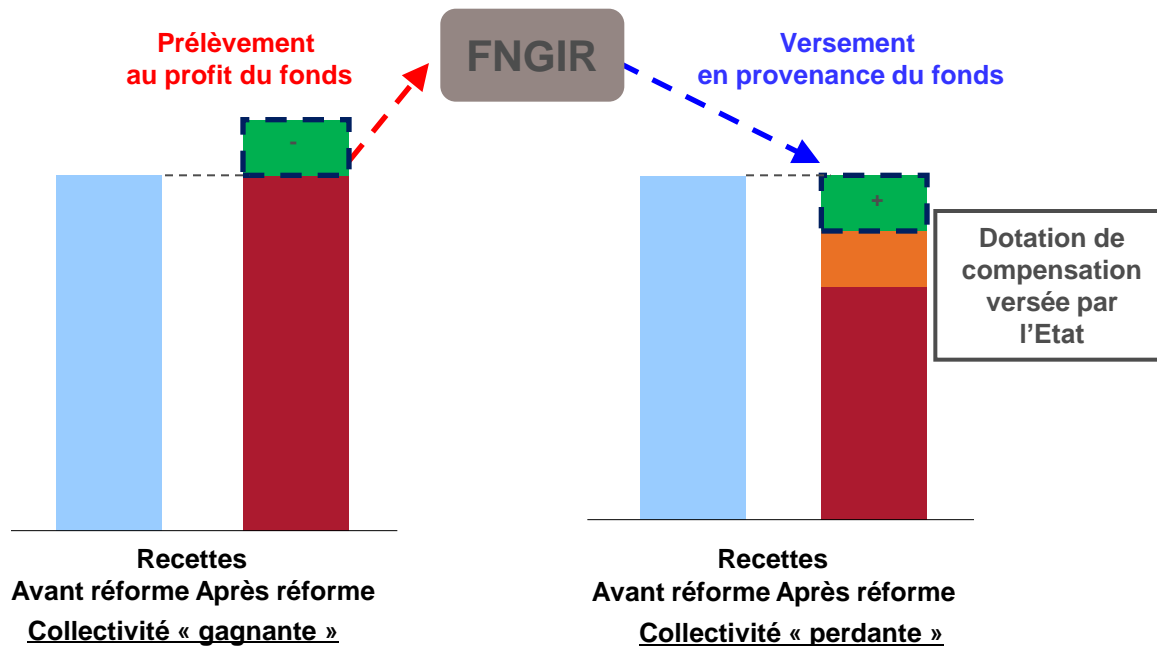
► Objectif recherché: réduction des inégalités de richesse au sein de l'échelon communal,

► Mesure proposée:

- Création d'un mécanisme de péréquation « sur stock », assis sur l'ensemble des ressources fiscales composant le potentiel fiscal du bloc communal à compter de 2012 (CVAE, CFE, IFR, impôts sur les ménages)
- En 2012, 2013 et 2014, les recettes du fonds représentent respectivement 0,5 %, 1 %, et 1,5 % des recettes fiscales des communes et des établissements publics de coopération intercommunale. Le taux final serait de 2% à compter de 2015.

Les mécanismes de garantie

Le fonds national de garantie individuelle des ressources



En mds€	EPCI	Communes	Départements	Régions	Total
Prélèvement	-1,28	-1,09	-1,02	-0,57	-3,96
Versement	1,75	0,62	1,02	0,57	3,96
Total	0,47	-0,47	0,00	0,00	0,00

Limitation du pouvoir fiscal

Part des ressources (fisc + dot) sur lesquelles les CL peuvent voter un taux

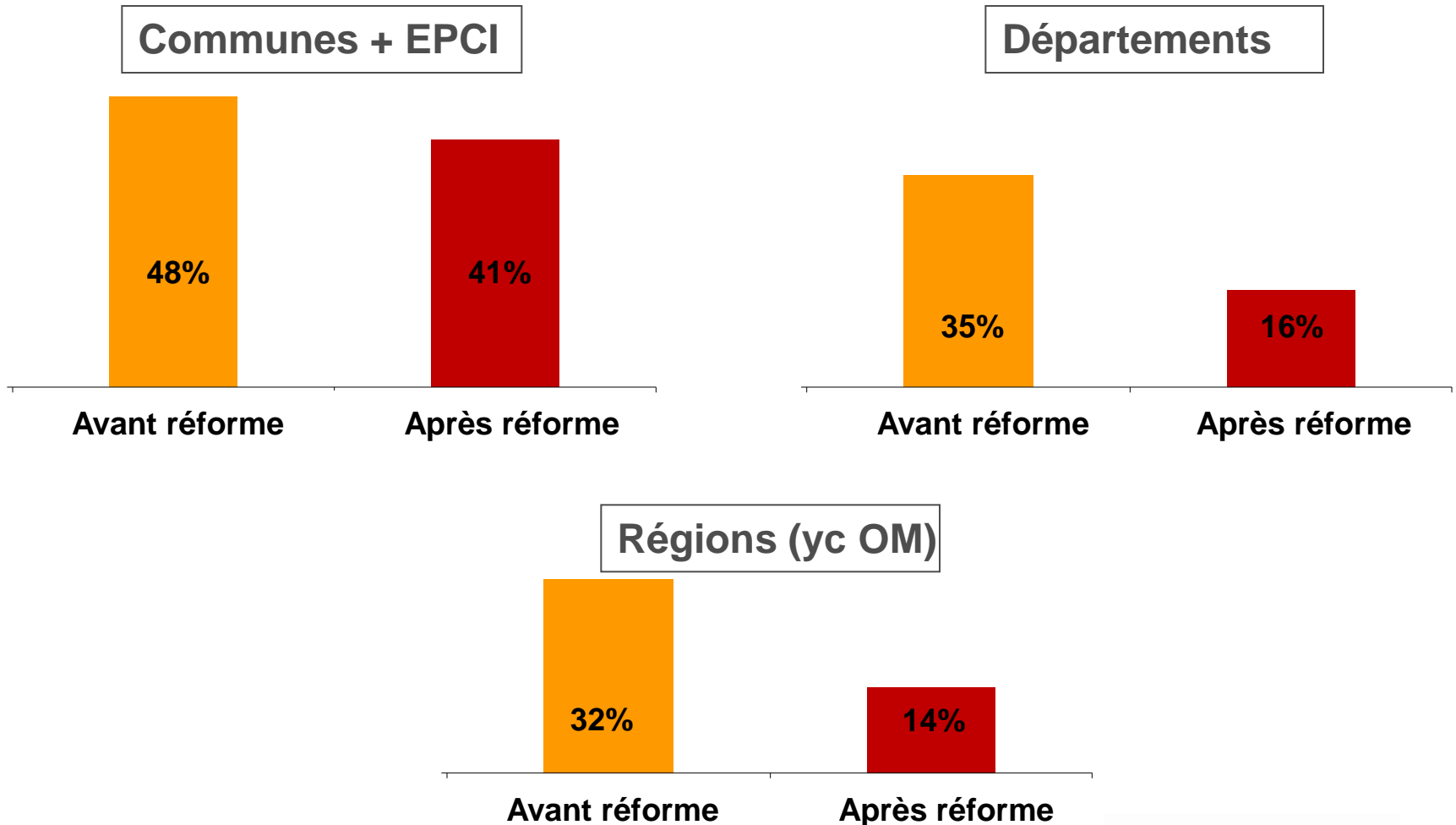


Table ronde:

Comment équilibrer les budgets locaux en 2011 ?
Quelles politiques de péréquation mettre en œuvre ?

Jean-Pierre BALLIGAND - Député-maire de Vervins - 1er Vice-président de l'APVF

Marie-France BEAUFILS - Sénatrice-maire de Saint-Pierre-des-Corps - Vice-présidente de l'APVF

Pierre JARLIER - Sénateur-maire de Saint-Flour - Secrétaire général de l'APVF

Michel SAPIN - Ancien Ministre - Député-maire d'Argenton-sur-Creuse - Vice-président de l'APVF



Table ronde:

Après la suppression de la taxe professionnelle,
quelles compensations pour les collectivités locales ?
quel dynamisme des nouvelles ressources ?

Marc LAFFINEUR - Député-maire d'Avrillé - Vice-président d'Angers Loire Métropole

Marie-Christine LEPETIT - Directrice de la législation fiscale au Ministère de l'Economie et des finances

